

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :

49 N°032

En exercice :

49 REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

MAIRE/

OBJET : Communication au Conseil municipal du suivi des actions entreprises relatives au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières,

Vu la délibération n° 018 du 23 février 2017 relative à la communication au Conseil municipal des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion de la Commune d'Aubervilliers concernant les exercices de 2007 et suivants ainsi que la réponse qui a été apportée par la Maire,

Vu la délibération n° 022 du 14 février 2018 relative à la communication au Conseil municipal du rapport présentant les actions entreprises relatives au suivi du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant, la volonté de la municipalité de faire annuellement état du suivi des actions entreprises dans le cadre du suivi du rapport d'observations définitives,

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces éléments,

Prend acte par 45 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du suivi des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations concernant la gestion de la Commune d'Aubervilliers portant sur les années 2007 à 2015 et présenté lors du conseil municipal du 23 février 2017

Reçu en préfecture le : 29/03/19

Publié le : 29/03/19

Certifie exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

